



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3 mars 2010
A TOULOUSE - 11 boulevard des Récollets**

**3.1
REVISION DU PLU DU GRAND TOULOUSE
COMMUNE D'AUCAMVILLE**

L'an deux mille dix, le trois mars à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1^{er} Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-Louis CARLES Joseph CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GRIMAUD Robert LANGE Régine MARQUIE Bernard MATEOS Henri	MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
COHEN Jacques DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis DADOU Gilles	MANDEMENT André
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond LOIDI Robert	MIRC Stéphane
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	GRIMBERT Georges (non votant) MICHEL Frances (non votant) ORTEGA Catherine (non votante)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
CARASSOU Stéphane, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CHARLES Danielle, représentée par M. MAURICE
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
GOIRAND Philippe, représenté par M. VALADIER
GUILLOT René, représenté par M. MERONO
SAVIGNY Thierry, représenté par M. FEDOU

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri suppléé par M. COHEN J.	GUEGAN Raymond
BOUDOU Dany	GUTH Catherine
BOURG Jean-Claude	LAVIGNE Christian
BRIANCON François	LOZANO Guy
CARREIRAS Joël	MARCIEL Alexandre
CROQUETTE Martine	MOGICATO Bruno
De FALETANS Gilles	MORINEAU Christine
DESCLAUX Edmond	PARDILLOS José
ESCOULA Louis, suppléé par M. LOÏDI	RIEUNAU Guy
ESPIC Xavier	SOTTIL Alain
FABRE Jean-Michel	SUAUD Thierry, suppléé par M. DADOU
GEIL-GOMEZ Sabine	TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	DUFOUR Claude
BOURG Jean-Claude	FERRE Christian
CASSETA Jean-Baptiste	MIGUEL Henri
CASSAGNE Jean-Claude	MORINEAU Christine
DAUVEL Philippe	SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 46	Votants : 56
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 56

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2009 (arrêté préfectoral du 24 décembre 2008), est compétente en matière d'urbanisme et notamment de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu. Elle est donc amenée à gérer tous les Plans d'Occupation des Sols (POS) et PLU communautaires à l'échelle de son territoire (25 communes).

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L. 123-8 et L. 123-13 du Code de l'Urbanisme, elle a notifié au SMEAT, par courrier en date du 2 juin 2009, son projet de révision du PLU du Grand Toulouse - commune d'Aucamville.

Le PLU d'Aucamville s'appuie sur cinq axes principaux :

- Orientation 1 : accueillir l'arrivée de nouveaux habitants en assurant un développement communal cohérent ;
 - Orientation 2 : tirer profit de la localisation des sites économiques situés au cœur du projet de recomposition urbaine d'entrée d'agglomération de la RD 820 ;
 - Orientation 3 : améliorer le cadre de vie et conforter la centralité villageoise ;
 - Orientation 4 : favoriser les liens interquartiers et l'accessibilité du territoire communal ;
 - Orientation 5 : préserver l'environnement naturel.

L'enjeu pour Aucamville est de maîtriser son expansion démographique à l'horizon 2020 pour atteindre entre 9 000 et 11 000 habitants soit une croissance comprise entre 20% et 46%.

A ce sujet, le SMEAT rappelle que, dans le cadre du projet de révision du SCoT, la commune d'Aucamville se situerait au sein de la « ville intense », pour laquelle des objectifs globaux de création de logements seront indiqués, lesquels devront être déclinés, dans le temps et par territoire, notamment au moyen des Programmes locaux de l'habitat (PLH).

Par ailleurs, le SMEAT approuve les modalités selon lesquelles le PLU prévoit de remplacer par de nouvelles liaisons douces (piste cyclable et franchissement de l'A 62) la liaison verte en milieu rural figurant dans le Schéma directeur et dont l'objet doit être adapté au contexte urbain existant.

La révision du PLU du Grand Toulouse-commune d'Aucamville s'inscrivant dans le cadre du Schéma directeur ainsi que dans les orientations du SCoT en cours de révision, il est donc proposé d'émettre un avis favorable.

**Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en voir délibéré, décide :**

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de révision du PLU du Grand Toulouse-commune d'Aucamville.

Article 2 :

D'attirer l'attention sur la nécessité de vérifier, postérieurement à l'approbation du SCoT, que les objectifs démographiques de la commune s'inscrivent dans les objectifs à moyen et long terme qui résulteront du SCoT et de sa traduction au travers du PLH du Grand Toulouse.

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le Maire d'Aucamville et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 11 mars 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN